MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Les Infos du Municipal
6 mai 2022

ABATTAGE D'ARBRES AU PETIT PORT DES MARNINS

Avec son lac et ses rives boisées, La Neuveville est un habitat idéal pour le castor. Ce dernier a été réintroduit en Suisse entre 1956 et 1977 et sa population s'est bien développée. Ce n'est pas moins de 34 individus qui ont colonisé les berges du canal de la Thielle et du lac de Bienne.

Le castor est végétarien. En été, il se nourrit de branches, de fruits et de feuillages mais en hiver, il ne lui reste plus que l'écorce des branches à ronger. Pour cela, il peut s'attaquer à des arbres importants et comme il ne peut pas y grimper, il les ronge à la base afin de les faire tomber. Il pourra ensuite grignoter les écorces et les bourgeons à sa guise tranquillement depuis le sol.

C'est ce qui s'est passé au petit port des Marnins, où une famille de castors s'est attaquée à cinq grands peupliers pendant l'hiver. Les arbres étant déjà creux à l'intérieur, la Municipalité a dû intervenir pour les abattre afin de garantir la sécurité des personnes. Les bûcherons ont laissé quelques branches sur place afin de servir de garde-manger aux castors.

Le castor s'attaque plus spécialement aux arbres feuillus, particulièrement les arbres au bois tendre qui poussent au bord de l'eau comme le saule, le peuplier ou l'aulne. Il est aussi friand de l'écorce des arbres fruitiers et même des lauriers-cerises de nos haies. Afin de les protéger, il suffit d'entourer leur tronc d'un grillage, ce à quoi s'est affairé le service de la voirie tout le long de la berge.

Cependant, le castor a aussi une action favorable. En effet, les grands arbres ne protègent que très peu la rive contre les vagues alors que les plantes plus jeunes sont plus efficaces. En grignotant la végétation de la rive, le castor favorise sa régénération, ce qui empêche l'érosion.

La Municipalité favorisera le renouvellement naturel. En effet, le sol contient des milliers de graines prêtes à germer. Les jeunes pousses seront sélectionnées et protégées afin de remplacer les arbres abattus.

En mettant en place des mesures ponctuelles, la cohabitation avec le castor est tout à fait possible. C'est un animal discret qui est nécessaire pour le bon fonctionnement de notre écosystème. Il a donc sa place sur notre territoire.

PLANTES INVASIVES

Le service de la voirie est intervenu au bord du lac, le long du chemin des Rives, pour arracher un massif de Renouées du Japon. Des moyens importants ont été nécessaires pour arriver à bout de cette plante.

La Renouée du Japon, plantée dans les jardins pour son aspect décoratif, s'est rapidement acclimatée dans notre pays. On la retrouve typiquement le long des cours d'eau, sur les berges des lacs mais aussi sur les collines.

Malheureusement, le système racinaire de cette plante n'est pas très performant et ne permet pas de stabiliser les berges où elle s'implante. De plus, elle n'a aucun intérêt pour la faune locale. Elle est par contre très vigoureuse et remplace les plantes indigènes.

Avec le retour du printemps, il est particulièrement important de prêter attention à l'apparition des plantes invasives ou néophytes. Ces plantes exotiques se reproduisent et se maintiennent dans la nature. Même si la plupart ne posent aucun problème, certaines se propagent rapidement et massivement en prenant le dessus sur la flore indigène, avec des conséquences négatives sur notre environnement.

Vous trouverez de plus amples informations sur le site Internet communal sur le lien suivant : https://www.laneuveville.ch/fr/admin/environnement/

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

---

le caj
le centre animation jeunesse

078 400 34 35 | @caj_district | info@lecaj.ch

Nouveau site internet : www.lecaj.ch

Horaires :

Mardi	15h00 - 18h00
Mercredi	13h30 - 17h30
Jeudi	15h00 - 18h00
Vendredi	15h00 - 23h00
Samedi	19h00 - 23h00*

*selon planning sur le site internet

PROCHAINES ACTIVITÉS

Propositions d'activités bienvenues ! Les animateurs du CAJ sont à dispo pour organiser une activité ou une sortie si vous avez des idées prenez contact avec le CAJ !

Vendredi 13 mai : soirée Ping-pong
Prix : gratuit, début à 19h
Tournantes et finales, musique dansante et snacks

Vendredi 20 mai : souper du CAJ
Repas vers 19h30, menu à définir
Prix : 5.- ou aide à la préparation
Inscription obligatoire jusqu'à 17h le jour même

Mercredi 25 mai : CAJ GAMES - défis du CAJ
Concours d'équilibres, de force, vitesse, blindtest, etc...
Gratuit, sans inscription, prix à gagner ! Début à 14h

Samedi 11 juin : WARRIOR GAMES
Événement sportif pour les 13 à 18 ans à St-Joux !
Venez défier les jeunes de toute la région dans des épreuves qui demandent agilité, logique, force et endurance.
Gratuit – repas de midi (hot-dog) offert
Super prix à gagner !
Inscription obligatoire jusqu'au mercredi 11 mai 2022

Prestations sur demande ou sur RDV
Soutien à l'orientation scolaire et professionnelle
Aide aux démarches de recherches de stages et apprentissage, aide à la rédaction de CV et lettre de motivation.

Police cantonale à La Neuveville
031 638 88 60

Fondation de la Piscine du Landeron

8 MAI 2022
FÊTE DES MERES
PISCINE du LANDERON
OFFREZ UN BON D'ABONNEMENT DE SAISON 2022
AVEC 10% DE RABAIS
AU KIOSQUE DU CENTRE DU LANDERON

Fondation de la Piscine du Landeron

Piscine chauffée du Landeron
OUVERTURE
Samedi 14 mai 2022
Prix indigène pour les habitants de La Neuveville
DU 14 AU 16 mai 10% DE RABAIS
POUR TOUS SUR LES ABONNEMENTS DE SAISON
(Avec photo)
Toujours avec l'aquagym gratuit
&
leçons de natations privées avec Stefan Volery
Swimming School Academy

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.
- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 - Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch

Place du Marché 3
2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES DU 15 MAI 2022

Le bureau chargé de diriger les opérations du scrutin a été constitué comme suit :

Président: M. VON ALLMEN Jean-Diego

Vice-présidente : Mme VON DACH Stéphanie

Membres

Mmes
FANKHAUSER Diane
HONSBERGER Virginie
MALSY Anna-Kathrin
VALLAT Ilsiya
VASQUEZ Ariane
VUILLEMIN BOURQUIN Françoise
WAHLI Nathalie

MM.
MOLLARD Caryl
SALA Loïc
TEROL William
VENTURI Valentino
VERDON Silvain
WÄLTI Christian
WASER Pascal

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE PUBLICATION

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués aux urnes le 15 mai 2022 pour se prononcer sur les objets suivants :

VOTATIONS FEDERALES

1. Acceptez-vous la modification du 1er octobre 2021 de la loi fédérale sur la culture et la production cinématographiques (loi sur le cinéma, LCin) ?

2. Acceptez-vous la modification du 1er octobre 2021 de la loi fédérale sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules (loi sur la transplantation) ?

3. Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 1er octobre 2021 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise du règlement (UE) 2019/1896 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et abrogeant les règlements (UE) n° 1052/2013 et (UE) 2016/1624 (développement de l'acquis de Schengen) ?

VOTATION CANTONALE

1. Acceptez-vous la modification de la Constitution cantonale (Les projets populaires priment les projets alternatifs du Grand Conseil.) ?

Le scrutin sera ouvert :
dimanche 15 mai 2022 de 10 h. à 12 h.
dans les locaux de l'Administration communale,
place du Marché 3, La Neuveville.

Un local de vote accessoire sera ouvert le dimanche 15 mai 2022 de 10 h. à 12 h, dans le bâtiment no 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).

RAPPEL :

Les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place du Marché 3.

Le samedi précédant le jour de la votation, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard. Dans ce cas, comme pour le vote par courrier postal, les cartes de légitimation doivent être signées pour que le vote soit valable.

Municipalité de La Neuveville

MISE AU CONCOURS

Pour l'agence AVS régionale, comprenant 3 communes, la Municipalité de La Neuveville recherche un ou une :

COLLABORATEUR/TRICE ADMINISTRATIF/VE

Degré d'occupation : 60 %

Entrée en fonction : Dès que possible.

Mission:
Vous assisterez la direction de l'agence AVS régionale. Vous exécuterez et formulerez les tâches administratives inhérentes aux branches des assurances sociales AVS, AI, APG, PC, AF, AE, AC, PP et AA.

Exigences:
Vous disposez d'un diplôme d'employé/e de commerce ou pouvez justifier d'une formation jugée équivalente. Vous êtes au bénéfice d'un certificat de généraliste en assurances sociales. Vous avez quelques années d'expérience professionnelle. Des connaissances spécifiques dans le domaine d'activité d'une agence AVS seraient un avantage. Vous avez un sens inné pour l'organisation. Vous êtes apte à travailler de façon indépendante. Vous êtes ouvert/e à la collaboration interservices. Vous êtes de langue maternelle française et avez des connaissances de l'allemand. Vous êtes de nationalité suisse ou détenez un permis d'établissement C.

Traitement: selon échelle des traitements du personnel communal

Les offres de service avec curriculum vitae et copies de certificats seront adressées au :

Conseil municipal
Ressources humaines
Place du Marché 3
2520 La Neuveville

Jusqu'au 16 mai 2022

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme C. Troehler, préposée, par téléphone, au 032/752.10.40.

La Neuveville, mai 2022 — Le Conseil municipal

LA NEUVEVILLE

Municipalité de La Neuveville
Place du Marché 3
2520 La Neuveville

032 752 10 00
www.laneuveville.ch

Reconnaître l'attaque cérébrale, réagir vite et bien.

Paralysie — Troubles de la vue — Troubles de la parole — 144 Numéro d'urgence

www.attaquecerebrale.ch

Fondation Suisse de Cardiologie
Téléphone 031 388 80 80
CP dons 10-65-9

Votre cœur bat pour vous. Faites-lui du bien.

p. ex. surveillez votre taux de cholestérol et de glycémie.

Nous avons d'autres bonnes idées pour votre santé:
Fondation Suisse de Cardiologie, Berne
Tél. 031 388 80 80, CP dons 10-65-0

Fondation Suisse de Cardiologie
www.swissheart.ch

Nouvelles de l'administration

Retour du bouquetin sur le Stockhorn

Le premier lâcher de bouquetins sur le Stockhorn a eu lieu il y a quelques jours. Les responsables cantonaux espèrent ainsi élargir la base génétique des bouquetins et améliorer la diversité des espèces dans la région. Le projet a été lancé à l'initiative de l'association "Freunde des Stockhorns", qui se réjouit de ce repeuplement.

Avant de relâcher le jeune mâle et les deux femelles de 3 et 6 ans mercredi dernier, il a fallu répondre à de multiples questions : le milieu naturel du Stockhorn est-il adapté aux bouquetins ? Leur offre-t-il des sites appropriés pour l'hivernage et pour l'estivage ? Qu'en disent les responsables des communes alentour, les propriétaires fonciers et les propriétaires forestiers ? Après analyse, les gardes-faune ont conclu que la zone pourrait accueillir une colonie de 100 à 120 bouquetins. Une fois reçue l'autorisation de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), cinq équipes ont entrepris, à la fin avril, d'identifier dans l'Oberland bernois et en Valais des bouquetins mâles et femelles dont le déplacement sur le Stockhorn était envisageable.

30 animaux dans les trois premières années

Pour la première phase de lâcher, qui durera trois ans, 30 individus seront prélevés dans les colonies d'Aletsch-Sonnenberge-Lötschental (VS), du Brienzergrat et du Schwarzmönch. Il s'agira de femelles entre 3 et 7 ans et de mâles un peu plus jeunes. La deuxième phase démarrera dix ans plus tard. Des bouquetins seront si possible importés de France ou d'Italie : « L'établissement d'une colonie de bouquetins sur le Stockhorn augmentera la diversité des espèces dans la région tout en élargissant la base génétique du bouquetin dans le canton de Berne et en Suisse », a expliqué le conseiller d'État Christoph Ammann, directeur de l'environnement du canton de Berne. Il est heureux que la réintroduction du bouquetin n'ait pas suscité d'oppositions.

Le bouquetin, un atout pour l'écotourisme sur le Stockhorn

L'idée a été lancée par l'association "Freunde des Stockhorns" et la société qui exploite le téléphérique du Stockhorn. Ils accompagnent le projet avec le concours de représentantes et de représentants des propriétaires forestiers, des propriétaires fonciers, de la commune d'Erlenbach, de l'association de chasse locale, de l'Office de la forêt et des dangers naturels, de l'Inspection de la nature et du domaine de la protection de la nature. L'association des amis du Stockhorn a en outre participé financièrement au projet.

Le fait que la colonie est implantée dans une zone touristique n'est pas un problème, explique l'inspecteur de la chasse Niklaus Blatter : *"Cela fait longtemps que le téléphérique du Stockhorn mise sur le tourisme doux. Et l'association des amis du Stockhorn veut y développer l'écotourisme."* L'Inspection de la chasse vérifie que les nouvelles offres sont supportables pour la faune sauvage. En été 2021, la préfecture a interdit le camping, le bivouac et les feux dans la région du Stockhorn. La tranquillité des animaux doit également être assurée en hiver. C'est pourquoi les itinéraires de ski de randonnée ne passent pas dans les lieux où les bouquetins hivernent. *"La jeune colonie est protégée et les sites occupés par les animaux sont pris en compte dans la canalisation des touristes"*, précise Niklaus Blatter.

Le bouquetin en faits et chiffres

Au début du XIXe siècle, le bouquetin a presque totalement disparu dans les Alpes. Il ne restait plus qu'une centaine d'individus dans le massif du Gran Paradiso, en Italie. Grâce à des programmes de réintroduction, le bouquetin est de nouveau présent dans une grande partie des Alpes. En 1921, des individus ont été relâchés sur la région bernoise du Harder. Depuis lors, la population est passée à plus de 120 bouquetins.

Poids : jusqu'à 100 kg pour les mâles ; jusqu'à 45 kg pour les femelles

Période de reproduction : décembre et janvier

Période de vêlage : juin

Taille des portées : 1 chevreau

Durée d'allaitement : 4 à 6 mois

Cornes : mâles et femelles portent des cornes ; celles de mâles mesurent jusqu'à 110 cm, celles des femelles jusqu'à 35 cm

Alimentation : plantes herbacées, lichens, aiguilles

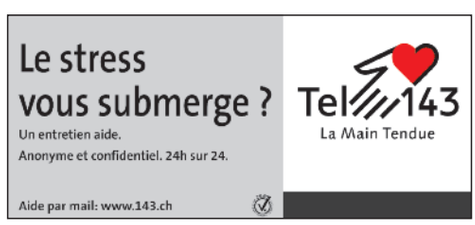

COMMUNIQUÉ

Plantation et taille des arbres, haies et buissons et semis des cultures le long des routes cantonales, communales ou privées affectées à l'usage commun

Les riverains des routes énumérées, sises sur le territoire de la commune mixte de Plateau de Diesse, sont priés de tenir compte des indications ci-dessous relatives aux prescriptions légales actuelles en rapport avec la plantation de végétation et la clôture des biens-fonds :

1. Les arbres, buissons ou plantations se trouvant trop près d'une route ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 80, al. 3 et 83 LR, RSB 732.1) et l'ordonnance correspondante (art. 56 et 57 OR, RSB 732.111.1) prescrivent entre autre ce qui suit :
   - Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.
   - Pour les arbres à haute tige et les forêts, il faut respecter les distances à la route suivantes, calculées à partir du centre du pied de la plante :
   - 3 m du bord de la chaussée ou 1,5 m du bord extérieur du trottoir le long des routes situées dans une zone d'habitation,
   - 5 m du bord de la chaussée le long des routes cantonales en dehors des zones d'habitation,
   - 4 m du bord de la chaussée le long des routes communales et des routes privées affectées à l'usage commun en dehors des zones d'habitation,
   - 3 m du bord de la piste pour les pistes cyclables autonomes placées en dehors des zones d'habitation.

   La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public.
   Dans *les endroits où la visibilité est restreinte,* les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter les prescriptions en matière de clôture, selon lesquelles leur hauteur ne peut pas dépasser 1,20 m, ni leur distance au bord de la chaussée, être inférieure à 50 cm. Si la végétation présente une hauteur plus grande, il est nécessaire de la tailler jusqu'à la hauteur réglementaire. Cette disposition s'applique aussi à la végétation préexistante.
2. La présente directive oblige les riverains de routes, à tailler leurs arbres ou autre végétation de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires.

   chaque année au 31 mai

   Si nécessaire, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année.

   Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les arbres, haies, buissons, cultures horticoles ou agricoles (p.ex. maïs) doivent être plantés ou semés à une distance suffisante de la chaussée pour ne pas devoir être taillés ou fauchés prématurément.

   Le long des routes communales ou privées affectées à l'usage commun, ce sont les propriétaires riverains qui sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et de feuilles d'automne.
3. Les clôtures pouvant présenter un danger, telles que les clôtures en fil de fer barbelé dépourvues d'un dispositif de sécurité suffisant, doivent être aménagées à une distance d'au moins 2 m du bord de la chaussée ou à 50 cm du bord extérieur du trottoir.
4. L'inspecteur des routes de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne ou l'organe communal compétent sont à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, les organes compétents de la police de construction des routes de la commune ou du canton peuvent engager la procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi.

Le service de la gestion du territoire (032 752 10 80) se tient à votre disposition pour toutes questions relatives à cet avis.

Le Service de la gestion du territoire
La Neuveville, le 6 mai 2022

Place du Village 5 - 2518 Nods
commune@nods.ch - www.nods.ch

HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

Mai

Lundis	9, 16, 23, 30	8.00 h - 12.00 h
Samedi	14	8.00 h - 12.00 h
Mercredi	25	8.00 h - 12.00 h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet hororaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 7 mai de 9.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

RAMASSAGE DU PAPIER

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

13 et 14 mai 2022

A cet effet, une benne sera déposée à la déchèterie dès 08.00 h.

Ce ramassage n'étant plus effectué par les élèves, nous prions chacun de bien vouloir apporter lui-même son papier jusqu'à la benne.

RAPPEL IMPORTANT : le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées. Par sacs en papiers, il faut entendre les cabas en papier, mais pas les sacs pour les aliments des animaux qui sont totalement interdits. De plus en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

La société de gym de Nods est à la recherche de plusieurs personnes motivées pour compléter son équipe de moniteurs-trices Jeunesse.

Vous aimez le sport et aimez le partager ; débutant (FSG offre la possibilité de faire des cours J&S) ou expérimenté ; et vous avez plaisir à une activité annexe rémunérée, alors n'hésitez pas à prendre contact avec la secrétaire Isabelle par mail isa@fmx.ch ou au 079 659 14 05.

Une équipe de jeunes motivés, plein d'énergie et aimant le sport vous attendent.

Le comité FSG Nods

ACCUEIL PRÉSCOLAIRE : INSCRIPTION POUR LES BONS DE GARDE

Tous les parents domiciliés à Nods peuvent solliciter des bons de gardes pour une place en crèche ou en famille d'accueil. La commune octroie des bons de garde pour l'accueil des enfants en crèche/famille d'accueil jusqu'à la fin de l'école enfantine. La marche à suivre est la suivante :

S'assurer d'avoir une place en crèche/famille d'accueil

La crèche/famille d'accueil doit avoir adhéré au système des bons de garde et vous avoir réservé une place pour 2021-2022.

Accéder à BE-Login

Pour pouvoir procéder à l'inscription, vous devez pouvoir accéder à la plateforme "BE-Login". Le nom d'utilisateur et le mot de passe sont les mêmes que pour remplir la déclaration d'impôts en ligne. Pour toute question à ce sujet, vous pouvez consulter le site https://www.belogin.directories.be.ch/cms/fr/welcome.html

Demander le bon de garde

La demande se fait via le portail internet "KIBON" www.kibon.ch. Lorsque la demande est complète, une demande de confirmation est directement envoyée à la crèche/famille d'accueil.

Une fois que la place a été acceptée par la crèche/famille d'accueil, vous n'avez plus qu'à valider la demande, imprimer le document de validation, le signer et envoyer ce dernier à l'administration communale, Place du Village 5, 2518 Nods.

Décision

La commune contrôle votre demande, vous réclame tous les compléments d'information utiles et rend une décision susceptible de recours. Elle verse sa participation, sur la base de la décision rendue, chaque mois directement à la structure d'accueil.

Documentation

Vous trouverez toute information utile directement sur le site www.be.ch/famille sous "accueil extrafamilial". L'administration communale se tient également à disposition pour répondre à vos questions.

Administration communale

UN RENDEZ-VOUS D'ANIMATION AU BIBLIOBUS !

Le Bibliobus de l'UP propose à nouveau son cycle d'animations "Ensemble !" avec l'association "Bain de livres".

Lors de ces animations, le Bibliobus stationne comme d'habitude et vient accompagné par le bus "Bain de livres" qui s'installe à côté de lui. L'équipe d'animation propose des contes, des kamishibais (théâtre d'histoires japonais), de la musique et des petits jeux pour les enfants et les familles. Les activités sont adaptées aux enfants de tous âges, des bébés lecteurs aux adolescents.

Un choix de livres à lire sur place est aussi à disposition, et les parents sont invités à partager un moment de lecture avec leur-s enfant-s.

L'animation est gratuite et offerte par la commune et aura lieu le 21 mai prochain entre 9h00 et 11h00.

➡ Pour plus d'informations : www.bibliobus.ch, rubrique "Ensemble !"
ou : bibliobus@bibliobus.ch / 032 421 40 10.

Nouvelles de l'administration

Conseils en gestion de carrière viamia : forte satisfaction après un an et plateforme en ligne

Le service viamia de conseils gratuits en gestion de carrière destiné aux plus de 40 ans a été lancé dans le canton de Berne début 2021. Après un peu plus d'un an, le bilan est tout à fait positif : 1000 personnes y ont déjà fait appel et la demande ne cesse de croître. L'offre de consultation dans les centres d'orientation a été complétée en avril 2022 par une plateforme en ligne apportant des réponses. Une première dans le domaine de l'orientation professionnelle.

La transformation numérique et le dynamisme croissant du monde du travail compliquent l'accès au marché de l'emploi pour une partie de la population active d'âge mûr. Pour lui apporter un soutien, la Confédération et les cantons ont lancé l'initiative viamia il y a un an. Dans ce cadre, les plus de 40 ans peuvent bénéficier d'un bilan professionnel gratuit assorti de conseils en orientation et en gestion de carrière dans l'un des centres cantonaux d'orientation professionnelle (centres OP). Le canton de Berne fait partie des onze cantons pilotes qui ont proposé ce service dès 2021. Depuis 2022, viamia est accessible dans les centres d'orientation professionnelle de toute la Suisse.

Répondre aux questions d'ordre professionnel des plus de 40 ans

Le bilan de cette première année pilote est positif. viamia a acquis une notoriété et suscité une demande satisfaisantes dans le canton de Berne. Le service a été très apprécié par les personnes qui y ont recouru. Selon une évaluation de l'Université de Berne, le public cible a trouvé dans viamia une source de motivation pour pratiquer une gestion de carrière active. Dans de nombreux cas, les consultations ont contribué directement à clarifier les objectifs professionnels et les étapes suivantes. viamia apporte donc des réponses à celles et ceux qui se posent des questions sur leur situation professionnelle et leur adéquation avec le marché du travail, qui n'ont plus réalisé de changements ou suivi de formation continue depuis longtemps ou qui ressentent une insatisfaction diffuse.

Ensemble ! 2022

L'association Bain de livres/Bücherbad accompagne à nouveau le Bibliobus de l'Université populaire pour proposer des animations autour de la lecture.

42 rendez-vous sont prévus dans 36 villages :

Localité	Date	Heures	Lieu
Alle	09.06.22	17:00 - 19:30	Place de la Gare
Bassecourt	23.09.22	17:15 - 19:15	École primaire
Boécourt	11.05.22	14:15 - 17:00	École primaire
Bourrignon	14.06.22	16:00 - 18:00	École primaire
Bure	14.05.22	14:45 - 16:45	École primaire
Châtillon	28.06.22	14:30 - 16:30	Restaurant du Soleil
Chevenez	29.06.22	14:30 - 17:30	Devant la laiterie
Corgémont	07.06.22	15:15 - 17:15	Place de la Gare
Courfaivre	03.06.22	17:45 - 19:45	École enfantine
Courgenay	02.06.22 01.09.22	17:30 - 19:30	Place de la Gare
Courrendlin	01.06.22 14.09.22	16:30 - 19:30	Devant la commune
Courtedoux	15.06.22	17:30 - 19:30	Devant l'église
Develier	13.09.22	17:30 - 19:30	Restaurant du Raisin
Eschert	17.06.22 19.08.22	16:45 - 18:45 15:45 - 17:45	Milieu du village
Fontenais	08.06.22	17:30 - 19:30	Place de la Fontaine
Glovelier	16.09.22	14:30 - 17:00	École enfantine
Grandfontaine	19.05.22	14:30 - 16:45	Restaurant de l'Aigle
Grandval	17.06.22	14:15 - 16:15	En face de l'école
Lajoux	10.09.22	9:00 - 12:00	Parking Métafil

Localité	Date	Heures	Lieu
Le Bémont	11.06.22	15:30 - 17:30	Écopoint
Le Noirmont	11.06.22 10.09.22	13:00 - 15:00 13:30 - 15:30	École primaire
Les Breuleux	25.06.22 24.09.22	13:30 - 16:00	Devant la commune Fête du village
Malleray-Bévilard	29.09.22	15:45 - 19:15	Place de la Gare
Merveller	13.05 09.09	17:15 - 19:30	Ancien Moulin
Montfaucon	02.07.22	8:45 - 11:45	Devant la Poste
Les Emibois	25.06.22	16:00 - 18:00	Place de jeux de l'école
Nods	21.05.22	9:00 - 11:00	Hôtel du Cheval-Blanc
Perrefitte	22.09.22	17:45 - 19:45	Restaurant de l'Etoile
Plagne	26.08.22	17:15 - 19:15	Ancienne école
Saignelégier	02.07.22	14:00 - 17:15	Place Roland-Béguelin
Saint-Brais	10.06.22	15:00 - 17:00	Devant le magasin
Saint-Ursanne	02.09.22	16:30 - 19:45	Entrée du village Parking Est
Sonceboz-Sombeval	30.08.22	16:30 - 19:30	Halle de gym
Sorvilier	25.08.22	16:00 - 18:00	Milieu du village
Soulce	24.08.22	14:00 - 16:00	Milieu du village
Undervelier	21.09.22	15:45 - 17:45	Milieu du village

bain de livres BiblioBus Médiathèque

Découvrez les dates et lieux de l'action Ensemble ! en scannant le code QR ci-contre.

Commune mixte de Plateau de Diesse

Horaires Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE **8H00** À **11H30** ET DE **13H30** À **16H00**

Le guichet de l'administration *est ouvert selon l'horaire suivant :*

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles
Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch
Téléphone : 032 315 70 70
Fax : 032 315 27 69
Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2022, l'administration sera **fermée** aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Jeudi-Vendredi	26.05.2022	27.05.2022	Ascension
Lundi	06.06.2022		Pentecôte
	25.07.2022	05.08.2022	Vacances estivales
	26.12.2022	02.01.2023	Vacances de Noël

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 – 11:30	16:30 – 18:30	09:00 – 11:30

Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 2ème trimestre 2022

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h00 et 11h45
Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15
Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

7 mai, 21 mai, 4 juin, 18 juin

L'administration communale

Avis de construction

Requérant: Mme et M. Lise et Jacques Botteron, Sous Banbois 25, 2515 Prêles

Auteur du projet: Mme et M. Lise et Jacques Botteron, Prêles

Propriétaire foncier: Mme et M. Lise et Jacques Botteron, Prêles

Projet: Remplacement de la chaudière à mazout par une chaudière à pellets, parcelle no 2610, Sous Banbois 25, 2515 Prêles

Zone: Village ancien

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 29 avril au 29 mai 2022. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 29 avril 2022
Secrétariat communal

SYNDICAT DE GESTION FORESTIÈRE MONT SUJET

Les délégués du Syndicat de gestion forestière Mont Sujet sont invités à participer à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le

Jeudi 9 juin 2022 à 19h
Salle de la Bourgeoisie de Prêles,
Chemin du Stand 3, Prêles

Ordre du jour
1. Salutations
2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée constitutive du 24 février 2022
3. Rapport du Président
4. Budget 2022
5. Election d'un organe de révision
6. Rapport du garde forestier
7. Divers et imprévus

La séance sera suivie d'un souper auquel les délégués sont conviés.

Syndicat de gestion forestière Mont Sujet
Sidonie Giauque
Secrétaire

BOIS DE FEU ET AUTRES PRODUITS FORESTIERS

La Commune bourgeoise d'Orvin, la Commune mixte de Plateau de Diesse et la Commune bourgeoise de Prêles, par leur Syndicat de gestion forestière Mont Sujet, vous proposent les produits issus de leurs forêts tels que bois de feu, piquets, bûches suédoises, pellets et bien d'autres.

Liste de prix et commande en ligne sur www.triage-montsujet.ch

Renseignements et commande par téléphone auprès de M. Philippe Mottet, garde forestier, au 079 631 46 87.

Syndicat de gestion forestière Mont Sujet

PROCÉDURE ÉLECTRONIQUE D'OCTROI DU PERMIS DE CONSTRUIRE DÈS LE 1er MARS 2022

Les modifications adoptées en décembre 2020 par le Grand Conseil, qui sont apportées à la loi sur les constructions et au décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire et qui sont requises par l'introduction des procédures électroniques du permis de construire et d'édictions des plans, entrent en vigueur le 1er mars 2022, en même temps que la modification de l'ordonnance sur les constructions.

La demande de permis de construire doit être remplie de manière électronique dès le 1er mars 2022, sur la plateforme eBau, et ne peut plus être déposée au moyen des formulaires officiels.

Des informations complémentaires peuvent être trouvées sur le site internet de la commue sous le service "permis de construire"

Pour toutes questions, merci de vous adresser à l'administration communale.

Le Conseil communal

LOGEMENTS VACANTS

Dans le cadre de la statistique fédérale pour le dénombrement des logements vacants, nous rappelons aux propriétaires de logements qu'ils ont l'obligation d'annoncer leurs logements vacants au 1er juin 2022 à l'administration communale.

Merci donc de bien vouloir faire votre annonce jusqu'au 1er juin 2022 au plus tard par courriel à info@leplateaudediesse.ch ou par téléphone au 032 315 70 70.

Merci de votre collaboration.

L'administration communale

Pour compléter l'effectif du personnel de la crèche communale ***« La Luciole »***, la Commune mixte de Plateau de Diesse recherche

son stagiaire à 100 %

Pour une durée déterminée de six mois.

Vous êtes dynamique, flexible, autonome et désireux de vous investir dans la découverte de la profession au sein de notre crèche ?

ALORS, NOUS NOUS RÉJOUISSONS DE RECEVOIR VOTRE CANDIDATURE.

La personnalité dont nous souhaitons nous attacher les services pour ce poste ne doit présenter aucune formation préalable. Elle sera tout simplement très motivée à travailler avec des enfants.

Entrée en fonction : 1er août 2022

Les offres de services, avec les autres documents usuels et photo sont à adresser **jusqu'au 31 mai 2022** à :

Commune mixte de Plateau de Diesse
M. Daniel Hanser, responsable des ressources humaines
La Chaîne 2
2515 Prêles

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de la même adresse ou au n° de tél. 032 315 70 70.

Pour en faciliter la lecture, les termes contenus dans le présent document s'entendent indistinctement au féminin et au masculin.

Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2
2515 Prêles

032 315 70 70
info@leplateaudediesse.ch

Nouvelles de l'administration

COVID-19 prolongation de la durée de validité du crédit-cadre pour le parapluie de protection

Le Conseil-exécutif n'a pas prorogé l'ordonnance cantonale sur les mesures concernant les manifestations publiques d'importance supracantonale en lien avec l'épidémie de COVID-19. Il veut toutefois s'assurer que les moyens requis seront disponibles en cas de réinstauration du programme de parapluie de protection. C'est pourquoi le gouvernement a prolongé jusqu'au 31 décembre 2022 la durée de validité du crédit-cadre approuvé par le Grand Conseil pour ce programme.

Université de Berne : crédit pourla remise en état du bâtiment principal

Le gouvernement cantonal bernois demande au Grand Conseil d'approuver un crédit d'un montant de 9,4 millions de francs pour réaliser des travaux de rénovation dans le bâtiment principal de l'Université de Berne situé à la Hochschulstrasse 4 et procéder à des adaptations spécifiques à l'exploitation. Les travaux comprennent des mesures de protection anti-incendie et la mise en conformité des installations existantes avec les normes et prescriptions en vigueur. Ils permettront également de remédier à des vices de construction et d'adapter des locaux, comme les auditoires et la cafétéria, aux exigences actuelles dans le domaine de l'éducation. Afin de réduire au maximum leur impact sur le fonctionnement de l'université, les travaux seront réalisés en trois phases, en majeure partie pendant les vacances universitaires d'été.

Établissement pénitentiaire de Thorberg : crédit pour adapter les bâtiments

Des adaptations urgentes sont nécessaires dans l'établissement pénitentiaire Thorberg afin de garantir une exécution des peines conforme aux exigences actuelles pour les 15 prochaines années au minimum. Le gouvernement bernois demande au Grand Conseil d'approuver un crédit de 9,96 millions de franc pour la réalisation de ces travaux.

Marché Artisanal Régional

& présentation d'Artisans de Lamboing

Samedi 21 mai

Cantine de Lamboing (La Côte)

PROGRAMME :

10 :00	Ouverture des stands, cafés, thés et douceurs
11 :00-11 :40	Spectacle de Magie pour petits et grands (gratuit)
11 :00-15 :00	Petite restauration, friture de poisson, grillades (saucisses de veau, côtelettes)
13 :30-16 :00	Grimage pour enfants (gratuit)
16 :00	Fermeture des stands

Au long de la journée, intermèdes musicaux avec Nicole Thomet et son accordéon

Plan de situation et informations au verso

On se réjouit de vous voir nombreuses et nombreux, le Groupe Animation Lamboing.

Informations Pratiques :

Plan du village et places de parking

Merci de privilégier la mobilité douce

*La route d'Orvin étant fermée pour travaux, suivre la déviation par le bord du lac de Bienne

GROUPE ANIMATION LAMBOING

12 / Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 6 mai
Cultes dans les homes. 10h à Mon Repos et 10h45 à Montagu
16h30 reprise du culte de l'enfance – Cycle I à la maison de paroisse.
Dimanche 8 mai
10h, Culte à la Blanche-Église, Cène, diacre Jean-Marc Leresche
Grains de lumière, grains de sel et grains de sable.
Lectures : Matthieu 5, 11-16 et Actes des Apôtres 13, 13-14 et 43-52
Chants : 34-06, 34-15, 22-05, 24-04, 62-41, 34-18
Distribution de roses à l'occasion de la Fête des Mères
Mercredi 11 mai
10h, prière et partage biblique à la maison de paroisse

Nos pensées de soutien vont à la famille d'Yvette Inderwildi

La Blanche-Eglise est ouverte de 9h à 18h

A votre service :
Pasteur John Ebbutt, 032 751 28 57, 078 648 57 23, j.ebbutt@macquality.ch
Diacre Jean-Marc Leresche, 079 655 73 09
Pasteure Marie-Laure Krafft-Golay, 032 315 11 53
Secrétariat : Sylvie Augier Rossé, 032 751 10 35

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet :

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch
et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielersee

Sonntag, 8. Mai
10.15 Uhr, Gemeindesaal Tüscherz: Gottesdienst "Gastfreundliche Kirche" (mit kleinem Frühstück). Mit Pfrn. Sigrid Wübker, Monika und Daniel Halter (Gastgeber), Karin Schneider (Musik).
Pikettdienst
21. Februar bis 8. Mai: Pfr. Peter von Salis (078 741 37 64)
9. bis 15. Mai: Pfrn. Sigrid Wübker (079 936 17 57)
www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Messe dominicale
Dimanche 8 mai, 4e dimanche de Pâques, à 10h en l'église Notre-Dame de l'Assomption.
Prière du chapelet en mai
Du lundi au vendredi (sauf le 20.05.), de 16h à 16h30, église de St-Nicolas, Bienne.

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 8 mai
Culte à Diesse, 10h, culte des familles et de la Fête des mères animé par les enfants du cycle 1 du catéchisme, service de voiture.
Dimanche 15 mai
Culte à La Blanche-Eglise, La Neuveville, 10h.
Fenêtre Ouverte
Vendredi 6 mai, 19h30-21h Maison de paroisse de Diesse, Rencontre témoignage avec Nicole Tille, auteure du livre: "Vivre debout avec une jambe en moins". Comment faire face aux défis de la vie quand on a perdu une jambe à la suite d'un accident !
Entrée libre, collecte.
Fusion Nods-Diesse
Lundi 23 mai, Maison de paroisse, 19h30, Échange, questions et débat concernant le projet de fusion des paroisses de Nods et Diesse, avec la participation des membres du groupe de travail.
Service de voiture
9h35 école à Prêles / 9h40 La Poste Lamboing; si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre du village à Diesse.
Contact
Pasteur: Stéphane Rouèche, stroueche@gmail.com 032 315 27 37 / 079 429 02 80.
Conseil paroissial: Mme Damara Röthlisberger
Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing, 079 457 25 77
www.lac-en-ciel.ch/diesse

Paroisse de Nods

Vendredi 6 mai
Maison de paroisse de Diesse,19h30-21h, rencontres "Fenêtre Ouverte des paroisses de Nods et Diesse": Survivre debout avec une jambe en moins.
Dimanche 8 mai
10h, Nods, culte, Sainte-Cène.
Mardi 10 mai
9h à la cure, lecture biblique et prière.
Mardi 10 mai
14h à 17h, rencontre des aînés avec un goûter : quand la poésie devient musique, avec Willy Mathez, sa guitare et des chansons.
Contacts
M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch
N'hésitez pas à le contacter !
Catéchète professionnelle
Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.
1er et 3ème dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie. Cours message ou réflexion et partages en groupes. (également en streaming)
2ème dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels. Sans streaming
4ème dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main. (également en streaming)
Si 5ème dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site www.labri.ch/agenda

Pasteur Didier Suter : 032 751 36 65 ou pasteur@labri.ch

Eglise Adventiste - Services à Bienne

Ch. des Ecluses 33, rendez-vous chaque samedi à :
9h30 : Partage de la parole (EDS)
10h30 : Culte, louange et prédication
Pasteur Christian Goetschalckx tél. +41 78 694 19 05

Paroisses réformées
Diesse-Lamboing-Prêles-Nods
Unité pastorale Bienne-La Neuveville

SURVIVRE DEBOUT AVEC UNE JAMBE EN MOINS !

Vendredi 6 mai de 19h30 à 21h
Maison de paroisse de Diesse

Les rencontres "Fenêtre Ouverte" sont l'occasion d'entendre des témoignages de vie qui encouragent et des chemins de foi qui interpellent.

Pour cette première, Nicole Tille viendra partager son parcours et la manière dont elle a dû faire face à bien des obstacles pour retrouver et garder sa joie de vivre. En effet, suite à un accident, elle a été amputée d'une jambe.

Entrée libre – Collecte

Un service de voiture est possible,
merci de téléphoner au 032 315 27 37

Bienvenue à chacune et chacun !

Rencontre suivante : vendredi 2 septembre, 19h30, Maison de paroisse de Nods, Portes Ouvertes où la transmission de Bible pour les chrétiens

Pharmacie
0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin
Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **0900 900 024** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) cabinetdurgencesbienne.ch

Dentiste
0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)
La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)
La Neuveville - Plateau de Diesse
Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes
District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**
Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour
Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile : tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée
Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch
Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique
(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12. www.upbienne-laneuveville.ch

Service de l'Equipement de La Neuveville
Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville
Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end
Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme
Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville Ouvert d'avril à octobre. Fermé en hiver. Infos et manifestations sous : www.jurabernois.ch
Courriel : info@jurabernois.ch / Tél. 032 494 53 43

Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville
Nous avons le plaisir de vous informer que le musée ouvrira ses portes dès le samedi 30 avril et dimanche 1er mai 2022 de 14h30 à 17h30, contribution libre.
Vous pourrez découvrir notre nouvelle exposition temporaire intitulée "Ville d'étude et de séjour" qui raconte la vie en pensions et pensionnats du XVIIIe au XXe siècles.
Nous nous réjouissons de votre visite.
www.museelaneuveville.ch – musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse
Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 13h30 à 17h. Exposition temporaire : **De la diversité des cépages**
Visites guidées et locations de salles sur demande.
Renseignements: Tél. 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch – info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron
Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Vendredi	6.5	20h30	Brigitte Rosset
Samedi	7.5	20h30	**Brigitte Rosset supplémentaire**